

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instauration du PLAN VIGIPIRATE,

VU la réunion de sécurité qui s'est tenue en Mairie le 16 mai 2024 ainsi qu'en Préfecture le 23 mai 2024,

VU la demande présentée par Tendance Ouest en vue d'organiser le vendredi 14 juin 2024, un concert gratuit « TENDANCE LIVE » à partir de 19h00 sur le Parking de la Fontaine bedeau avec un feu d'artifice tiré depuis le bassin d'évolution vers 23h45,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer au maximum la sécurité publique pendant la période du **PLAN VIGIPIRATE**,

CONSIDÉRANT que pour permettre la mise en place d'un podium, de stands VIP, d'un village, d'autres matériels et d'assurer la sécurité publique des déplacements piétons dans tout le centre-ville et sur le secteur du Boulevard des Amiraux Granvillais, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 **Le vendredi 14 Juin 2024, TENDANCE OUEST** est autorisé à organiser sous sa responsabilité un concert gratuit « **TENDANCE LIVE** » sur le domaine public **sur le grand parking de la Place de la Fontaine Bedeau**. Un feu d'artifice sera tiré depuis le bassin d'évolution la plage de Hérel et implantation spontanée de groupes dans le centre-ville afin de créer différentes animations.

ARTICLE 2 **LE STATIONNEMENT sera interdit**, selon la mise en place de la signalisation :

1/GRAND PARKING DE LA FONTAINE BEDEAU selon un périmètre délimité par les Services de la ville :

❖ Du mardi 11 juin 2024 à 20h00 au samedi 15 juin 2024 à 20h00 (sur une moitié du parking pour l'installation et démontage d'une scène, tentes VIP, régie et sur la totalité pour l'accueil du public, etc...) (et le temps du nettoyage par le service de la propreté urbaine).

2/PETIT PARKING DE LA PLACE DE LA FONTAINE BEDEAU :

❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 08h00 au samedi 15 juin 2024 à 09h00 (zone réservée pour des grilleurs et les services de sécurité).

3/ENTRE LE GRAND ET LE PETIT PARKING DE LA PLACE DE LA FONTAINE BEDEAU :

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

- ❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 09h00 au samedi 15 juin 2024 à 09h00 (zone technique réservée pour l'organisateur).

4/QUAI D'ORLEANS

- ❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 09h00 au samedi 15 juin 2024 à 09h00 (zone réservée aux PMR)

5/PARKINGS DEVANT LE CRNG ET LA SALLE DE HEREL

- ❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 09h00 au samedi 15 juin 2024 à 09h00 (zones réservées aux véhicules de l'organisation et aux résidents du CRNG).

6/ESPLANADE LA SALLE DE HEREL ET CRNG

- ❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 09h00 au samedi 15 juin 2024 à 09h00 (zone réservée aux véhicules de secours de la SNSM).

7/BOULEVARD DES AMIRAUX GRANVILLAIS des 2 côtés (tronçon compris entre la rue Clément Desmaisons et la rue Saint-Gaud).

ROND-POINT DES AMIRAUX GRANVILLAIS

- ❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 06h00 au samedi 15 juin 2024 à 09h00 (le temps du nettoyage par le service de la PU) (zones réservées pour la sécurité du public et les accès « POMPIERS »).

8/RUE SAINT-GAUD

RUE SAINTE-GENEVIEVE des 2 côtés

RUE DE LA FONTAINE BEDEAU des 2 côtés

- ❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 09h00 au samedi 15 juin 2024 à 09h00 (le temps du nettoyage par le service de la PU) (zones réservées pour la sécurité du public et les accès « POMPIERS »).

9/RUE LECAMPION des 2 côtés (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et la rue Saintonge)

RUE PAUL POIRIER.

RUE DU DOCTEUR LETOURNEUR

COURS JONVILLE des 2 côtés (tronçon compris entre la Place du Général de Gaulle et l'entrée du Parking n°1 La Poste)

- ❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 16h00 au samedi 15 juin 2024 à 06h00 (le temps du nettoyage par le service de la PU) (fermeture de l'hyper centre-ville)

RUE CLEMENT DESMAISONS (tronçon compris de la rue Paul Poirier à la rue Valory).

ARTICLE 3 LA CIRCULATION sera interdite, selon la mise en place de la signalisation :

1/BOULEVARD DES AMIRAUX GRANVILLAIS (tronçon compris entre la rue Clément Desmaisons et la rue Saint-Gaud).

ROND-POINT DES AMIRAUX GRANVILLAIS

RUE SAINT-GAUD (tronçon compris entre la rue Sainte-Geneviève et le Rond-Point Saint-Gaud).

RUE SAINTE-GENEVIEVE (tronçon compris entre la rue Saint-Gaud et la rue Saint-Sauveur).

RUE DE LA FONTAINE BEDEAU

BOULEVARD SAINT-GAUD

- ❖ Du vendredi 14 juin 2024 à partir de 16h30 (fermeture complète à 17h00) au samedi 15 juin 2024 à 03h00 (ouverture par le service de la PU après le nettoyage).

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

2/ CENTRE-VILLE SECTEUR INCLUANT (fermeture de l'hyper centre-ville):

RUE PAUL POIRIER

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

RUE DU DOCTEUR LETOURNEUR

RUE LECAMPION (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et la rue Saintonge).

RUE CLEMENT DESMAISONS (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et la rue Valory)

RUE COURAYE (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et la rue du Commandant Yvon)

COURS JONVILLE (tronçon compris entre la Place du Général de Gaulle et l'entrée du Parking N°1 La Poste).

RUE ETOUPEFOUR

❖ Du vendredi 14 juin 2024 à partir de 17h00 (fermeture complète à 18h00) au samedi 15 juin 2024 à 06h00 (ouverture par le service de la PU après le nettoyage).

• **Signalisation « Rue Barrée » avec certaines barrières fixées au sol :**

- **Rue Lecampion** à l'intersection avec la rue Saintonge. Pré-signalisation Rond-Point d'Orléans.
- **Cours Jonville** à l'intersection du Parking N°1.
- **Rue Valory** à l'intersection de la rue Clément Desmaisons.
- **Rue du Docteur Letourneur** à l'intersection de la rue Ernest Lefrant

• **DEVIATIONS : véhicules circulants :**

Rond-Point de la Gare

® Déviation des cars, poids lourds et camping-cars vers Donville par l'Avenue de la Gare

Rue Roger MARIS

® Déviation VL vers la rue du Boscq direction le Cours Jonville accès parkings ou vers le Boulevard Dior direction rues des Moulins, Général Patton en direction Donville les Bains et Coutances.

Cours Jonville:

® Par le parking N°1 vers la rue du Commandant Yvon pour rejoindre la rue Couraye ou Cours Jonville vers le Boulevard d'Hauterserve.

ARTICLE 4 **LA CIRCULATION se fera en double sens de circulation pour les riverains :**

RUE ERNEST LEFRANT

RUE VALORY

RUE CLEMENT DESMAISONS (tronçon compris entre la rue Valory et le boulevard des Amiraux Granvillais)

❖ Du vendredi 14 juin 2024 à partir de 16h30 au samedi 15 juin 2024 à 02h00.

ARTICLE 5 **LA CIRCULATION sera inversée pour les riverains :**

RUE SAINTE-GENEVIEVE (tronçon compris entre la rue Saint-Gaud et la rue Saint-Paul)

❖ Du vendredi 14 juin 2024 à partir de 16h30 au samedi 15 juin 2024 à 02h00.

ARTICLE 6 **LA CIRCULATION des piétons pourra être interdite en cas de problème de sécurité sauf pour les riverains :**

RUE SAINT-GAUD (tronçon compris entre la rue Sainte-Genève et le Boulevard des Amiraux Granvillais)

❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 16h30 au samedi 15 juin 2024 à 02h00 (gestion des piétons par un effectif de sécurité de l'organisateur).

ARTICLE 7 **STATIONNEMENT GENANT sur les 2 parkings de la Place de la Fontaine Bedeau, sur le Parking situé devant le CRNG et la Salle de Hérél ainsi que sur le Quai d'Orléans.**

Les véhicules en infraction, avec les dispositions du présent arrêté, seront enlevés d'office par le garage de service aux frais, risques et périls des contrevenants.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

- ARTICLE 8** **Sur Le parking de la Place de la Fontaine Bedeau :**
Une autorisation exclusive est donnée aux organisateurs (Tendance Ouest) pour l'installation d'un village.
- ARTICLE 9** **Un feu d'artifice sera tiré depuis une barge stationnée au large du bassin d'évolution** (suivant plan transmis par l'entreprise LOCATECH ARTIFICE) :
❖ Le vendredi 14 juin 2024 à 23h45.
- ARTICLE 10** **Du 12 au 15 juin 2024, toutes les rues situées dans la zone payante existante seront gratuites pendant la période de l'évènement.**
- ARTICLE 11** **MARCHANDS AMBULANTS**
➤ A condition d'être munis d'une autorisation de la Ville, le stationnement des marchands ambulants sera autorisé, uniquement sur les emplacements attribués par l'agent en charge de la perception des droits de place. Une bâche de protection sera étalée sur le trottoir dans l'emprise du point de vente. Faute d'exécution il sera procédé d'office aux nettoyages nécessaires, aux frais du marchand.
➤ La présente occupation temporaire du domaine public communal entraînera le paiement par l'occupant, les droits et redevances fixés par le conseil municipal.
- ARTICLE 12** **SECURITE**
➤ La vente et la consommation de boissons sous conditionnement en verre ou métal sur la voie publique sont interdites. La police nationale et municipale pluricommunale ainsi que les agents de sécurité pourront procéder à la fouille des sacs ainsi qu'à la saisie des conditionnements et des différents objets.
➤ La vente par des marchands non autorisés, le transport et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique sont interdits (sauf gobelets recyclables des commerçants sédentaires) et feront l'objet d'une saisie par la police nationale et municipale pluricommunale.
➤ Il est également demandé aux cafetiers d'utiliser des gobelets recyclables dans le cas où la consommation ne serait pas prise sur place.
➤ Le transport et l'utilisation d'objets pyrotechniques seront également interdits et feront l'objet d'une saisie par la police nationale et municipale pluricommunale ainsi que les agents de sécurité.
- ARTICLE 13** La signalisation sera mise et enlevée en place par les Services de la Ville, sous la responsabilité de l'Organisateurs.
- ARTICLE 14** **La sécurité de la fermeture des rues est mise en place et maintenue par les organisateurs, le temps de la manifestation, par des moyens humains et matériels (véhicules) autres que les dispositifs mise en place de barrières et sous leur responsabilité.**
- ARTICLE 15** L'autorisation est précaire et révocable, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.
- ARTICLE 16** En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenue et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.
- ARTICLE 17** La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, Le Chef de la Police Municipale Pluricommunale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

GRANVILLE, LE 23 MAI 2024

ARRETE N°2024-05-AR-767

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Groupe Presse	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Gilles MENARD	@	
Fany GARCION	@	
Jean-Marie WOJYLAC	@	
Nils HEDOUIN	@	
Isabelle ARTUR-MONNERON	@	
Marine LAPIE	@	
Valérie DOLOUE	@	
Françoise MARGUERITE-BARBEITO	@	
Guillaume VALLEE	@	
Cabinet du Maire	@	
Myriam JACOB	@	
Laurent PETITGAS	@	
Pascal DRIEU	@	
Sébastien JARDIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Laura GUERIF	@	
Sylvain CLEMENT	@	
Services Techniques	@	
Groupe Réunion Chefs de Service	@	
Service Mobilités GTM NEVA	@	
Transport NOMAD	@	
Transport Voyage LEMARE	@	
CRNG	@	
Les Vitrines de Granville	@	
Les taxis granvillais	@	
SPL des Ports de la Manche		

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

Lysandre LEMAIGRE

@

Conseil Départemental
Thierry LETEISSIER

@

TENDANCE OUEST

@

LOCATECH ARTIFICE

@

Groupe cpag-aph

@

Sécurité 50

@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr